

Certificat Médical : Questionnaire

Concernant le certificat médical, vous avez 2 possibilités :

- soit vous demandez à votre médecin, un certificat de non contre-indication à la danse daté de moins de 3 mois

- soit vous souhaitez utiliser celui qui vous a été délivré en septembre de l'année précédente ou il y a 2 ans (les certificats sont valables pendant 3 ans). Vous devrez alors nous attester que les réponses au questionnaire de santé sont toutes négatives. Si une seule de vos réponses est positive, vous devez demander un nouveau certificat. Nous vous joignons le questionnaire, fourni par la Fédération Française de Danse.

Textes de référence :

Code du sport : articles L231-2 à L231-4

Décret du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON.

Durant les 12 derniers mois :

- | | | |
|--|-----|-----|
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? | OUI | NON |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? | OUI | NON |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? | OUI | NON |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? | OUI | NON |
| 5) Avez-vous arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? | OUI | NON |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? | OUI | NON |

À ce jour :

- | | | |
|--|-----|-----|
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ? | OUI | NON |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? | OUI | NON |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? | OUI | NON |

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu oui à une seule des questions, vous devez faire établir un nouveau certificat médical, même si le dernier certificat date de moins de 3 ans.

Il est inutile de nous amener le questionnaire. Il reste confidentiel.